

Modalités d'Evaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2021/2022

Faculté des sciences historiques

Critères d'édition

Utilisateur : Isabelle SZUSZMANN

Objectif : Relecture

Modèle : A

Date : 27/10/2021

Règles standards : Avec

Références : Sans

Formation

Dates de validation

Licence 1 - Histoire de l'art et archéologie - Archéologie - Conseil de composante : 20/05/2021 - CFVU : 01/10/2021

Licence 2 - Histoire de l'art et archéologie - Archéologie - Conseil de composante : 20/05/2021 - CFVU : 01/10/2021

Licence 3 - Histoire de l'art et archéologie - Archéologie - Conseil de composante : 20/05/2021 - CFVU : 01/10/2021

LICENCE

Règles applicables à tous les diplômes LICENCE sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Nombre d'inscription

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^{ère} année du diplôme.

Dérogations : 0

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du responsable de la formation après consultation de la commission pédagogique, selon une procédure adoptée par le Conseil de composante.

Dérogations : 0

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 0

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 0

A partir de la 3^{ème} absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Dérogations : 0

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Modalités d'accès et de progression en licence

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences.

Dérogations : 0

Dans le cadre d'une maquette organisée en blocs de compétences, et exclusivement dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

Dérogations : 0

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

Dérogations : 0

Par dérogation aux principes énoncés ci-dessus, l'étudiant n'ayant pas validé son année peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Dérogations : 0

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre.

Dérogations : 0

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Dérogations : 0

Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Dérogations : 0

Etudes accomplies à l'étranger

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont intégrées au cursus de l'étudiant, au même titre que les études accomplies à l'Université de Strasbourg.

Dérogations : 0

Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique, et les résultats sont validés par un jury de semestre et/ou d'année de l'Université de Strasbourg.

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

Dérogations : 0

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.
En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Dérogations : 0

Compensation en licence et obtention du diplôme

La formation inclut des UE - blocs de compétences.

Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : Ces UE correspondant à des blocs de compétences ne sont pas compensables par d'autres UE.

Dérogations : 0

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Dérogations : 0

L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Dérogations : 0

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

Dérogations : 0

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 0

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Dérogations : 0

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Calcul de la moyenne générale en licence

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des six semestres, sans pondération des semestres.

Diplôme intermédiaire de DEUG

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4.

La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.

En cas de dispense de semestre, la moyenne obtenue au DEUG est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Dérogations : 0

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes LICENCE en régime CC/CT

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Dérogations : 0

Les modalités d'évaluation des étudiants peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu. Dans ce cas, il peut constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP.

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Dérogations : 0

Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Dérogations : 0

Epreuves de la session de rattrapage en licence (CC/CT)

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation d'une session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée dans les conditions suivantes.

- l'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Il doit en faire la demande auprès de son service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants son accession à ce profil spécifique. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu, une épreuve de substitution est prévue dans le règlement des examens.
- une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable.

Dérogations : 0

Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en Licence

Les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Dérogations : 0

Responsable(s) : Anne-Caroline Rendu-Loisel, Jean-Jacques Schwien

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 1 - Archéologie		
UE 1 - Archéologie de l'Europe moyenne 1 - S1 (2 matières obligatoires pour les étudiants en Oui Si)		6	2																
Périodes pré et protohistoriques		-	1		1	Ecrit	E	02:00	CT			1	Ecrit sujet tiré au sort	E	02:00				
OS Archéologie (soutien - obligatoire uniquement pour les étudiants en contrat Oui Si)		-	1		1	Validatin par assiduité	A		CC			1	Validatin par assiduité	A					
UE 2 - Archéologie orientale et égyptienne 1 - S1		6	2																
Les IVe et IIIe millénaires avant notre ère		-	1		1	Ecrit	E	02:00	CT			1	Ecrit	E	02:00				
UE 3 - Méthodes de l'Histoire de l'art et de l'Archéologie 1 - S1		3	1																
Métiers et pratiques de l'Histoire de l'art et de l'Archéologie		-	1		1	Situation 1 - Oral non noté Etudiants dispensés d'assiduité	A	00:15	CT			1	Oral non noté attention: concerne tous les étudiants	O	00:15				
					1	Situation 2 - Validation par l'assiduité attention: ne concerne que les étudiants non dispensés d'assiduité. La présence à la totalité des cours du semestre est obligatoire.	A		CT										

Document Interne

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
UE 4 - Disciplines connexes - S1 - 1 élément au choix		6	2		1	cf épreuve fixée par la formation d'origine (Histoire ou Histoire de l'Art)	A		CC			1	cf épreuve fixée par la formation d'origine (Histoire ou Histoire de l'Art)	A					
Introduction à l'histoire médiévale [K-Z]		-	2		1	Question à partir d'un sujet et d'un ensemble documentaire Épreuve pour non spécialistes	E	02:00	CT			1	Question à partir d'un sujet et d'un ensemble documentaire Épreuve pour non spécialistes	E	02:00				
					1	Question de cours Épreuve pour non spécialistes	E	01:00	CC			1	Épreuve à distance pour la licence TRISTRA-L	A					
					1	Exercice sur document avec test de connaissances Épreuve pour spécialistes et HCMM	E	00:30	CC			1	Commentaire de document guidé Épreuve pour spécialistes et HCMM	E	02:00				
					1	Entraînement au commentaire Épreuve pour spécialistes	E	01:00	CC										
					2	A partir de sujets préparés à domicile Épreuve pour spécialistes	O	00:15	CC										
					3	Commentaire de document guidé Épreuve pour spécialistes et HCMM	E	02:00	CT										
Introduction à l'histoire moderne [A-J]		-	2		1	Question de cours Épreuve pour non spécialistes	E	01:00	CC			1	Question à partir d'un sujet et d'un ensemble documentaire Épreuve pour non spécialistes	E	02:00				
					1	Question à partir d'un sujet et d'un ensemble documentaire Épreuve pour non spécialistes	E	02:00	CT			1	Commentaire de document guidé	E	02:00				
					3	Commentaire de document guidé	E	02:00	CT										
					1	Entraînement au commentaire	E	01:00	CC										
					2	Oral à partir d'un sujet préparé à domicile	O	00:15	CC										
					1	Exercice sur document avec test de connaissances	E	00:30	CC										
Introduction à l'art antique		-	2		1	Test	E	00:30	CC			1	Écrit	E	01:00				
					2	Écrit	E	01:00	CT										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Histoire de l'art moderne (SH30AM20)		-
1	Test "Pour Histoire de l'architecture à la Renaissance	E	00:30	CC		2	Examen final (commun à l'UE) Pour La peinture du Quattrocento	E	01:00										
2	Examen final (commun à l'UE) Pour La peinture du Quattrocento	E	01:00	CT															
1	Test 2 Pour la peinture du Quattrocento	E	00:30	CC															
UE 5 - Méthodes du travail universitaire - S1		3	1		1	Dossier	A		CT			1	Dossier	A					
Méthodes du travail universitaire		-	1		1	Dossier	A		CT			1	Dossier	A					
					1	Assiduité attention: ne concerne que les étudiants non dispensés d'assiduité. La présence à la totalité des cours du semestre est obligatoire.	A			CC									
UE 6 - Option - S1 - 1 élément au choix		3	1		1	cf MECC fixée par la composante proposant la matière	A		CC			1	cf MECC fixée par la composante proposant la matière	A					
UE 7 - Langue vivante - S1 - 1 élément au choix		3	1																

Document Intermédiaire

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Anglais pour historiens - Semestres impairs		-	1		1	Devoir en classe (exposé oral ou devoir écrit) Niveau 2	A		CC			1	Ecrit Niveau 2	E	02:00				
					1	Ecrit 1 Niveau 2	E	02:00	CT		1	Dossier écrit à rendre (reprise) Niveau 3	A						
					1	Compréhension et expression Niveau 1	E	01:00	CC		1	Ecrit (type écrit 3 du CC) Niveau 1	E	02:00					
					1	Niveau 1 - Grammaire Niveau 1	E	01:00	CC										
					1	Dossier écrit à rendre Niveau 3	A		CT										
					1	Contrôle continu en classe Niveau 3 : exercices écrits et participation orale	A		CC										
					2	Ecrit 3- Compréhension et expression Niveau 1	E	02:00	CT										
Allemand pour historiens - Semestres impairs		-	1		1	Oral	O	00:15	CC			1	Devoir rédigé	E	02:00				
					1	Devoir rédigé	E	02:00	CT										
Semestre 2 - Archéologie			30																
UE 1 - Archéologie grecque et romaine 1 - S2 (2 matières obligatoires pour les étudiants en Oui Si)			6	2															
Initiation à l'archéologie grecque et romaine			-	1	1	Ecrit	E	02:00	CT			1	Ecrit	E	02:00				
OS Archéologie (soutien - obligatoire uniquement pour les étudiants en contrat Oui Si)			-	1	1	Validation par assiduité	A		CC			1	Validation par assiduité	A					
UE 2 - Archéologie de l'Europe moyenne 2 - S2			6	2															
Période gallo-romaine et haut Moyen-Age occidental			-	1	1	Ecrit	E	02:00	CT			1	Ecrit	E	02:00				
UE 3 - Méthodes de l'histoire de l'art et de l'archéologie 2 - S2			3	1															
Matériaux, arts, techniques		-			1	Ecrit	E	01:00	CC			1	Ecrit	E	01:00				
					1	Ecrit	E	01:00	CC										
					1	Ecrit	E	01:00	CT										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	UE 4 - Disciplines connexes - S2 - 1 élément au choix		6
Introduction à l'histoire ancienne [K-Z]			2		1	Question à partir d'un sujet et d'un ensemble documentaire Pour non spécialistes histoire romaine : histoire de l'art	E	02:00	CT			1	Commentaire complet histoire grecque ou romaine (tirage au sort par 1/2 alphabet)	E	03:00				
					2	sujets préparés à domicile sur la période non évaluée au 1er contrôle Épreuve uniquement pour les étudiants de la licence Histoire	O	00:15	CC			1	Question à partir d'un sujet et d'un ensemble documentaire Pour non spécialistes histoire romaine : histoire de l'art	E	02:00				
					3	Commentaire historique Pour non spécialistes histoire grecque : archéologie	E	03:00	CT			1	Commentaire historique Pour non spécialistes histoire romaine : archéologie	E	03:00				
					1	Questions de cours Pour non spécialistes histoire ancienne romaine : histoire de l'art	E	00:30	CC										
					2	Question de cours Pour non spécialistes histoire grecque : archéologie	E	00:30	CC										
					3	Commentaire complet histoire grecque ou romaine Pour spécialistes en Histoire et HCMM : tirage au sort par 1/2 alphabet	E	03:00	CT										
					2	Écrit : contrôle de connaissance Pour spécialistes en Histoire et HCMM : histoire grecque ou romaine, tirage au sort par 1/2 alphabet	E	00:30	CC										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Introduction à l'histoire contemporaine [A-J]		-	2		1	Question à partir d'un sujet et d'un ensemble documentaire Épreuve pour non spécialistes	E	02:00	CT			1	Question à partir d'un sujet et d'un ensemble documentaire Épreuve pour non spécialistes	E	02:00				
					2	Préparation au commentaire et/ou vérification des connaissances	E	01:30	CC	1	Commentaire complet	E	03:00						
					3	Commentaire complet	E	03:00	CT										
					2	A partir des sujets préparés à domicile	O	00:15	CC										
					1	Question de cours Épreuve pour non spécialistes	E	01:00	CC										
Histoire de l'art médiéval occidental/islamique (SH30BM10)		-	2		2	Examen final (commun à l'UE) Pour L'art du Moyen-Age en Occident	E	01:00	CT			2	Examen final (commun à l'UE) Pour L'art du Moyen-Age en Occident	E	01:00				
					1	Test Pour L'art du Moyen-Age en Occident	E	00:30	CC	2	Examen final (commun à l'UE) Pour Introduction aux arts de l'Islam des origines au Xe siècle	E	01:00						
					2	Examen final (commun à l'UE) Pour Introduction aux arts de l'Islam des origines au Xe siècle	E	01:00	CT										
					1	Test 2 Pour Introduction aux arts de l'Islam des origines au Xe siècle	E	00:30	CC										
Histoire de l'art contemporain (SH30BM20)		-	2		2	Examen final (commun à l'UE) Pour L'architecture au XIXe siècle	E	01:00	CT			2	Examen final (commun à l'UE) Pour L'architecture au XIXe siècle	E	01:00				
					1	Test Pour L'architecture au XIXe siècle	E	00:30	CC	2	Examen final (commun à l'UE) Pour Une histoire des avant-gardes historiques	E	01:00						
					2	Examen final (commun à l'UE) Pour La peinture du Quattrocento	E	01:00	CT										
					1	Test 2 Pour Une histoire des avant-gardes historiques	E	00:30	CC										
UE 5 - Projet professionnel 1 - S2			3	1															

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Institutions et partenaires des métiers de l'Histoire de l'Art et de l'Archéologie		-	1		1	Validation par l'assiduité Attention: ne concerne que les étudiants non dispensés d'assiduité pour ce cours.Présence à au moins 10 des 12 semaines de cours	A			CT			1	Oral attention: concerne tous les étudiants	O	00:15			
					1	Oral sans note Uniquement pour les dispensés d'assiduité	O	00:15	CT										
UE 6 - Option - S2 - 1 élément au choix		3	1		1	cf. MECC fixées par la composante proposant la matière choisie	A			CC			1	cf. MECC fixées par la composante proposant la matière choisie	A				
UE 7 - Langue vivante - S2 - 1 élément au choix		3	1																
Anglais pour historiens - Semestres pairs		-	1		1	Devoir en classe (exposé oral ou devoir écrit) Niveau 2	A			CC			1	Oral Niveau 2	A				
					1	Oral Niveau 2	A			CT			1	Reprise du devoir personnel Niveau 3	A				
					1	Contrôle continu en classe Niveau 3 : exercices écrits et participation orale	A			CC			1	Ecrit (type écrit 3) Niveau 1	E	02:00			
					1	Devoir personnel Niveau 3	A			CT									
					1	Compréhension et expression Niveau 1	E	01:00	CC										
					1	Grammaire Niveau 1	E	01:00	CT										
					2	Compréhension et expression Niveau 1	E	02:00	CC										
Allemand pour historiens - Semestres pairs		-	1		1	Oral	O	00:15	CC				1	Devoir rédigé	E	02:00			
					1	Devoir rédigé	E	02:00	CT										

Responsable(s) : Anne-Caroline Rendu-Loisel, Jean-Jacques Schwien**Dérogations et alinéas additionnels**

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					OBJETS																
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage										
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.					
Semestre 3 - Archéologie																					
UE 1 - Archéologie grecque et romaine 2 - S3		6	2		1	Ecrit	E	02:00	CT			1	Ecrit	E	02:00						
Athènes et Rome		-	2		1	Ecrit	E	02:00	CT			1	Ecrit	E	02:00						
UE 2 - Archéologie des mondes médiévaux - S3		6	2		1	Ecrit	E	02:00	CT			1	Ecrit	E	02:00						
Byzance et Moyen Âge occidental		-	2		1	Ecrit	E	02:00	CT			1	Ecrit	E	02:00						
UE 3 - Méthodes de l'archéologie 3 - S3		3	1																		
Méthodes de l'archéologie et informatique appliquée		-	1		1	Epreuve pratique	A	00:15	CC			2	Ecrit	E	01:00						
					2	Ecrit	E	01:00	CT												
UE 4 - Disciplines connexes - S3 - 1 élément au choix		6	2		1	cf. MECC fixées par la discipline proposant la matière (Histoire ou Histoire de l'art)	A		CC			1	cf. MECC fixées par la discipline proposant la matière (Histoire ou Histoire de l'art)	A							

Document interne

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Introduction à l'histoire ancienne [A-J]		
1	Question à partir d'un sujet et ensemble document Épreuve pour non spécialistes histoire grecque : histoire de l'art	E	02:00	CT			1	Question à partir d'un sujet et ensemble document Épreuve pour non spécialistes histoire grecque : histoire de l'art	E	02:00									
1	Question de cours Épreuve pour non spécialistes histoire grecque : histoire de l'art	E	00:30	CC			1	Dissertation, histoire grecque ou romaine tirage au sort par 1/2 alphabet	E	03:00									
2	Contrôle de connaissance histoire grecque ou romaine tirage au sort par 1/2 alphabet	E	00:30	CC															
2	Oral à partir de sujets préparés à domicile sur la période (grecque ou romaine) non évaluée au 1er contrôle	O	00:15	CC															
2	Question de cours Épreuve pour no spécialistes histoire grecque : archéologie	E	00:30	CC															
3	Dissertation, histoire grecque ou romaine tirage au sort par 1/2 alphabet	E	03:00	CT															

Document Intermédiaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Introduction à l'histoire contemporaine [K-Z]		-	2		1	Question de cours Épreuve pour non spécialistes	E	01:00	CC			1	Dissertation guidée (avec indication problématique ou aide de documents) Épreuve pour spécialistes Histoire et HCMM	E	03:00				
					1	Question à partir d'un sujet et d'un ensemble documentaire Épreuve pour non spécialistes	E	02:00	CT			1	Question à partir d'un sujet et d'un ensemble documentaire Épreuve pour non spécialistes	E	02:00				
					3	Dissertation guidée (avec indication problématique ou aide de documents) Épreuve pour spécialistes Histoire et HCMM	E	03:00	CT										
					2	Préparation à la dissertation (intro et plan détaillé) et/ou contrôle des connaissances Épreuve pour spécialistes Histoire et HCMM	E	01:30	CC										
					2	Oral à partir de sujets préparés à domicile Épreuve pour spécialistes Histoire	O	00:15	CC										
Histoire de l'art médiéval occidental (SH30CM15)		-	2		2	Examen final (commun à l'UE) Pour L'église romane	E	01:00	CT			2	Examen final (commun à l'UE) Pour L'église romane	E	01:00				
					1	Test Pour L'église romane	E	00:30	CC			2	Examen final (commun à l'UE) Pour La peinture et les arts figurés à l'époque gothique	E	01:00				
					2	Examen final (commun à l'UE) Pour La peinture et les arts figurés à l'époque gothique	E	01:00	CT										
					1	Test 2 Pour La peinture et les arts figurés à l'époque gothique	E	00:30	CC										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Histoire de l'art moderne (SH30CM20)		-
1	Test Pour Ambitions de l'art, réalité des pouvoirs, de Raphaël à Michel-Ange	E	00:30	CC			2	Examen final (commun à l'UE) Pour La peinture du Quattrocento	E	01:00									
2	Examen final (commun à l'UE) Pour La peinture française de la Révolution à la Restauration	E	01:00	CT															
1	Test 2 Pour la peinture du Quattrocento	E	00:30	CC															
UE 5 - PIX		3	1		1	cf modalités fixées par la cellule Pix	A		CC			1	cf modalités fixées par la cellule Pix	A					
UE 6 - Option - S3 - 1 élément au choix		3	1		1	cf. MECC fixées par la composante proposant la matière choisies	A		CC			1	cf. MECC fixées par la composante proposant la matière choisies	A					
UE 7 - Langue vivante - S3 - 1 élément au choix		3	1																

Document Intermédiaire

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Anglais pour historiens - Semestres impairs		-	1		1	Devoir en classe (exposé oral ou devoir écrit) Niveau 2	A		CC			1	Ecrit Niveau 2	E	02:00				
					1	Ecrit 1 Niveau 2	E	02:00	CT		1	Dossier écrit à rendre (reprise) Niveau 3	A						
					1	Compréhension et expression Niveau 1	E	01:00	CC		1	Ecrit (type écrit 3 du CC) Niveau 1	E	02:00					
					1	Niveau 1 - Grammaire Niveau 1	E	01:00	CC										
					1	Dossier écrit à rendre Niveau 3	A		CT										
					1	Contrôle continu en classe Niveau 3 : exercices écrits et participation orale	A		CC										
					2	Ecrit 3- Compréhension et expression Niveau 1	E	02:00	CT										
Allemand pour historiens - Semestres impairs		-	1		1	Oral	O	00:15	CC			1	Devoir rédigé	E	02:00				
					1	Devoir rédigé	E	02:00	CT										
Semestre 4 - Archéologie			30																
UE 1 - Archéologie de l'Europe moyenne 3 - S4		6	2		1	Ecrit	E	02:00	CT			1	Ecrit	E	02:00				
Périodes pré et proto-historiques		-	2		1	Ecrit	E	02:00	CT			1	Ecrit	E	02:00				
UE 2 - Archéologie orientale et égyptienne 2 - S4		6	2		1	Ecrit	E	02:00	CT			1	Ecrit	E	02:00				
Les IIe et Ier millénaires avant notre ère		-	2		1	Ecrit	E	02:00	CT			1	Ecrit	E	02:00				
UE 3 - Méthodes de l'archéologie 4 - S4		3	1		1	Ecrit	E	01:00	CC			2	Ecrit	E	02:00				
					2	Ecrit	E	02:00	CT										
Réglementation de l'archéologie en France et Techniques d'enregistrement et stratigraphie		-	1																
UE 4 - Disciplines connexes - S4 - 1 élément au choix		6	2		1	cf. MECC fixées par la discipline proposant la matière choisie (Histoire ou Histoire de l'art)	A		CC			1	cf. MECC fixées par la discipline proposant la matière choisie (Histoire ou Histoire de l'art)	A					

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Introduction à l'histoire médiévale [A-J]		-	2		2	Oral : liste de sujets proposées en début de semestre	O	00:15	CC			1	Dissertation en temps limité	E	04:00				
					1	Question de cours Épreuve pour non spécialistes	E	01:00	CC			1	Question à partir d'un sujet et d'un ensemble documentaire Épreuve pour non spécialistes	E	02:00				
					2	Contrôle de connaissance et/ou entraînement à la dissertation	E	01:30	CC										
					3	Dissertation en temps limité	E	04:00	CT										
					1	Question à partir d'un sujet et d'un ensemble documentaire Épreuve pour non spécialistes	E	02:00	CT										
Introduction à l'histoire moderne [K-Z]		-	2		2	Oral : liste de sujets proposés en début de semestre	O	00:15	CC			1	Dissertation	E	04:00				
					1	Question de cours Épreuve pour non spécialistes	E	01:00	CC			1	Question à partir d'un sujet et d'un ensemble documentaire	E	02:00				
					1	Question à partir d'un sujet et d'un ensemble documentaire Épreuve pour non spécialistes	E	02:00	CT										
					2	Contrôle de connaissances et/ou entraînement à la dissertation	E	01:30	CC										
					3	Dissertation	E	04:00	CT										
Histoire de l'art byzantin/islamique (SHD30DM10)		-	2		2	Examen final (commun à l'UE) Pour Le culte de l'image à Byzance	E	01:00	CT			2	Examen final (commun à l'UE) Pour Le culte de l'image à Byzance	E	01:00				
					1	Test Pour Le culte de l'image à Byzance	E	00:30	CC			2	Examen final (commun à l'UE) Pour Images et peinture dans le monde islamique médiéval	E	01:00				
					2	Examen final (commun à l'UE) Pour Images et peinture dans le monde islamique médiéval	E	01:00	CT										
					1	Test 2 Pour Images et peinture dans le monde islamique médiéval	E	00:30	CC										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Histoire de l'art contemporain (SH30DM20)		-	2		2	Examen final (commun à l'UE) Pour La sculpture en Europe d'Auguste Rodin à Germaine Richter	E	01:00	CT			2	Examen final (commun à l'UE) Pour La sculpture en Europe d'Auguste Rodin à Germaine Richter	E	01:00				
					1	Test Pour La sculpture en Europe d'Auguste Rodin à Germaine Richter	E	00:30	CC			2	Examen final (commun à l'UE) Pour Architectures et design. Allemagne 1907-1943	E	01:00				
					2	Examen final (commun à l'UE) Pour Architectures et design. Allemagne 1907-1943	E	01:00	CT										
					1	Test 2 Pour Architectures et design. Allemagne 1907-1943	E	00:30	CC										
UE 5 - Projet professionnel 2 - S4		3	1		1	Oral non noté	A		CT										
Stage 1 - S4		-	1																
UE 6 - Option - S4 - 1 élément au choix dont :		3	1		1	Autres options - cf. MECC fixées par la composante proposant la matière	A		CC			1	Autres options - cf. MECC fixées par la composante proposant la matière	A					
Archéologie phénicienne		-	1		1	Autres options - cf. MECC fixées par la composante proposant la matière	A		CC			2	Option orient - Ecrit	E	02:00				
					1	Option orient - Oral	O	00:20	CC										
UE 7 - Langue vivante - S4 - 1 élément au choix		3	1																

Document Intermédiaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Anglais pour historiens - Semestres pairs		-
1	Oral Niveau 2	A		CT			1	Reprise du devoir personnel Niveau 3	A										
1	Contrôle continu en classe Niveau 3 : exercices écrits et participation orale	A		CC			1	Ecrit (type écrit 3) Niveau 1	E	02:00									
1	Devoir personnel Niveau 3	A		CT															
1	Compréhension et expression Niveau 1	E	01:00	CC															
1	Grammaire Niveau 1	E	01:00	CT															
2	Compréhension et expression Niveau 1	E	02:00	CC															
Allemand pour historiens - Semestres pairs		-	1		1	Oral	O	00:15	CC			1	Devoir rédigé	E	02:00				
					1	Devoir rédigé	E	02:00	CT										

Document interne

Responsable(s) : Anne-Caroline Rendu-Loisel, Jean-Jacques Schwien

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 5 - Archéologie		
UE 1 - Archéologie spécialisée 1 - S5 - 1 élément au choix		6	2																
Pré- et Protohistoire de l'Europe moyenne		-	2		2	Ecrit	E	02:00	CT			2	Ecrit	E	02:00				
					1	Oral	O	00:20	CC										
Archéologie orientale		-	2		1	Oral	O	00:20	CC			2	Ecrit	E	02:00				
					2	Ecrit	E	02:00	CT										
Archéologie grecque		-	2		1	Oral	O	00:20	CC			2	Ecrit	E	03:00				
					3	Ecrit	E	03:00	CT										
Archéologie romaine		-	2		1	Oral	O	00:20	CC			2	Ecrit	E	02:00				
					2	Ecrit	E	02:00	CT										
Archéologie médiévale		-	2		1	Oral	O	00:20	CC			2	Ecrit	E	02:00				
					2	Ecrit	E	02:00	CT										
UE 2 - Archéologie spécialisée 2 - S5 - 1 élément au choix		6	2		2	Même choix de matières que l'UE 1 Cf. MECC des matières de l'UE 1	A		CC			2	Même choix de matières que l'UE 1 Cf. MECC des matières de l'UE 1	A					
UE 3 - Méthodes de l'archéologie 5 - S5		3	1		1	Epreuve pratique	A	01:30	CC			1	Ecrit	E	01:00				
					2	Ecrit	E	02:00	CT										
Méthodes de l'archéologie 5		-	1																
UE 4 - Initiation à la recherche - S5		6	2		1	Dossier de recherche Sujet à déterminer avec l'enseignant d'une des deux UE d'archéologie spécialisée choisie	A		CT			1	Dossier de recherche Sujet à déterminer avec l'enseignant d'une des deux UE d'archéologie spécialisée choisie	A					
UE 5 - Informatique - S5		3	1		1	Epreuve pratique	A	00:30	CT			1	Epreuve pratique	A	00:30				
Informatique appliquée à l'archéologie (DAO)		-	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
UE 6 - Option - S5 - 1 élément au choix		3	1		1	cf. MECC fixées par la composante proposant la matière choisie	A		CC			1	cf. MECC fixées par la composante proposant la matière choisie	A					
UE 7 - Langue vivante - S5 - 1 élément au choix		3	1																
Anglais pour historiens - Semestres impairs		-	1		1	Devoir en classe (exposé oral ou devoir écrit) Niveau 2	A		CC			1	Ecrit Niveau 2	E	02:00				
					1	Ecrit 1 Niveau 2	E	02:00	CT		1	Dossier écrit à rendre (reprise) Niveau 3	A						
					1	Compréhension et expression Niveau 1	E	01:00	CC		1	Ecrit (type écrit 3 du CC) Niveau 1	E	02:00					
					1	Niveau 1 - Grammaire Niveau 1	E	01:00	CC										
					1	Dossier écrit à rendre Niveau 3	A		CT										
					1	Contrôle continu en classe Niveau 3 : exercices écrits et participation orale	A		CC										
					2	Ecrit 3- Compréhension et expression Niveau 1	E	02:00	CT										
Allemand pour historiens - Semestres impairs		-	1		1	Oral	O	00:15	CC			1	Devoir rédigé	E	02:00				
					1	Devoir rédigé	E	02:00	CT										
Semestre 6 - Archéologie		30																	
UE 1 - Archéologie spécialisée 3 - S6 - 1 élément au choix		6	2																
Protohistoire de l'Europe moyenne		-	2		2	Ecrit	E	02:00	CT			2	Ecrit	E	02:00				
					1	Oral	O	00:20	CC										
Protohistoire du bassin méditerranéen		-	2		2	Ecrit	E	02:00	CT			2	Ecrit	E	02:00				
					1	Oral	O	00:20	CC										
Préhistoire de l'Europe		-	2		2	Ecrit	E	02:00	CC			2	Ecrit	E	02:00				
					1	Oral	O	01:00	CC										
Archéologie et anthropologie du monde proche-oriental et égyptien		-	2		2	Ecrit	E	02:00	CT			2	Ecrit	E	02:00				
					1	Oral	O	00:20	CC										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Archéologie copte et byzantine - S6		-	2		2	Ecrit	E	02:00	CT			2	Ecrit	E	02:00				
					1	Oral	O	00:20	CC										
Archéologie des provinces romaines		-	2		2	Ecrit	E	02:00	CT			2	Ecrit	E	02:00				
					1	Oral	O	00:20	CC										
UE 2 - Archéologie spécialisée 4 - S6 - 1 élément au choix		6	2		2	Même choix de matières que l'UE 1 Cf. MECC des matières de l'UE 1	A		CC			2	Même choix de matières que l'UE 1 Cf. MECC des matières de l'UE 1	A					
UE 3 - Méthodes de l'archéologie 6 - S6		3	1		1	SIG - Epreuve pratique non notée	A	00:15	CT			1	Epreuve pratique sans note	A	00:30				
					1	Topographie - Epreuve pratique non notée	A	00:15	CT										
Méthodes de l'archéologie 6 - Informatique - Topographie		-	1																
UE 4 - Initiation à la recherche - S6		6	2		1	Dossier de recherche sujet à déterminer avec l'enseignant d'une des deux UE d'archéologie spécialisée choisie	A		CT			1	Dossier de recherche sujet à déterminer avec l'enseignant d'une des deux UE d'archéologie spécialisée choisie	A					
UE 5 - Projet professionnel 3 - S6		3	1		1	Rapport de stage	A		CT			1	Rapport de stage	A					
Stage de terrain		-	1																
UE 6 - Option - S6 - 1 élément au choix		3	1		1	cf. MECC fixées par la composante proposant la matière choisie	A		CC			1	cf. MECC fixées par la composante proposant la matière choisie	A					
UE 7 - Langue vivante - S6 - 1 élément au choix		3	1																

Document Intermédiaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Anglais pour historiens - Semestres pairs		-
1	Oral Niveau 2	A		CT			1	Reprise du devoir personnel Niveau 3	A										
1	Contrôle continu en classe Niveau 3 : exercices écrits et participation orale	A		CC			1	Ecrit (type écrit 3) Niveau 1	E	02:00									
1	Devoir personnel Niveau 3	A		CT															
1	Compréhension et expression Niveau 1	E	01:00	CC															
1	Grammaire Niveau 1	E	01:00	CT															
2	Compréhension et expression Niveau 1	E	02:00	CC															
Allemand pour historiens - Semestres pairs		-	1		1	Oral	O	00:15	CC			1	Devoir rédigé	E	02:00				
					1	Devoir rédigé	E	02:00	CT										

Document interne